

Soins et alimentation des porcelets

(Fiche technique commune pour l'élevage des porcelets de la truie Mong Cai et F1)

I. Nouveaux-nés

- Réchauffer les nouveaux-nés, surtout au moment où la température est basse.
- Pendant la 1^{ère} semaine, la température de la nurserie doit toujours se situer entre 32 et 34°C. Donc il ne faut que balayer le bâtiment et changer la litière. Il sera bon de mettre un sac de chaux en poudre dans un coin pour qu'il absorbe l'humidité.
- Laisser les porcelets dans un endroit haut et sec dont le sol est couvert des feuilles de bananier, des herbes ou de la paille sèche.
- Faire téter le colostrum aux porcelets une demie heure après la mise bas.
- Éviter de faire du bruit pour ne pas déranger les porcelets et la sécrétation laitière de la truie
- Éviter l'anémie en appliquant la piqûre ferrique pour les porcelets âgés de 2-4 jours (1ml de Fer Dextran /bête).



II. Du 8 à 20 jours

- La sécrétion laitière chez la truie augmente progressivement après la mise bas et atteint un pic les 21-24^e jours avant de diminuer petit à petit. Il est donc important d'initier les porcelets à l'alimentation non lactée. Cela permettra d'une part d'assurer une croissance rapide et d'autre part de protéger la mère contre tout épuisement de ses réserves corporelles et des mauvaises retombées sur le prochain cycle de reproduction.
- Entraîner les porcelets à manger des aliments riches en éléments nutritifs et faciles à digérer.
- Les jeunes porcs ont besoin de 3 à 4 repas/jour. Les aliments seront mis dans une mangeoire placée dans leur propre case pour éviter la concurrence alimentaire avec la mère. Ne pas oublier de nettoyer et sécher la mangeoire, sinon l'humidité risque de provoquer la pourriture des aliments et donc des troubles digestives (diarrhée blanche).
- Les porcelets de 7-10 jours (1-2ml/animal) feront l'objet de la 2^{ème} piqûre au Fer Dextran (1-2ml/bête)
- Castrer les mâles destinés à l'engraissement à l'âge de 12-14 jours.

III. Du 21^e jours jusqu'au sevrage

- Entre 20-30 jours : 150 - 250g d'aliment/animal (soupe de riz ou aliments composés).
- Entre 30 - 45 jours : 250-350g d'aliment/animal

Il est possible de compléter la ration avec des aliments concentrés riches en protéine ou aliments composés (*selon les indications du producteur*)

- Vaccination contre la Salmonellose (2-3ml/animal) au 23^{ème} jour.
- Faire une 1^{ère} sélection pour choisir les cochettes (mâles/femelles)
- Augmenter la part des aliments non lactés dans la ration. Séparer les porcelets de la truie pendant une demie heure/fois, et 2-3fois/jour. La fréquence de séparation augmente proportionnellement à l'âge (avec un intervalle de 4-5 jours).
- Il faut sevrer les porcelets de race locale au 45^{ème} jour et les exotiques au 28^{ème} -30^{ème} jour (si les conditions nécessaires se réunissent). Ne pas sevrer les porcelets de moins de 5kg
- Le premier jour après le sevrage, laisser jeûner les porcelets et la truie pendant 24 heures tout en leur donnant suffisamment d'eau.
- Vacciner contre la peste porcine à l'âge de 30-35 jours et séparer définitivement les porcelets de la truie.



IV. Du post-sevrage à la vente

- Après le sevrage, si l'alimentation de transition n'est pas adaptée, les porcelets risquent de contracter la diarrhée, de maigrir ou d'avoir un retard de croissance.
- Pendant les 10^{ers} jours après le sevrage, l'augmentation de la quantité des aliments doit se faire progressivement, ce qui permet d'assurer une bonne croissance et d'éviter la diarrhée.